

La lettre politique n°3 de l'Institut éthique et politique Montalembert

Mai 2018

Qu'est-ce que l'idéologie ? (2)

Nous poursuivons dans cette troisième lettre politique le commentaire de *Le pouvoir des sans pouvoir* de Vaclav Havel.

Vaclav Havel entend par « idéologie » une « *instance supérieure, un moyen apparent de relation au monde* ». Ce moyen « offre » à l'individu « *l'illusion qu'il est une personnalité identique à elle-même, digne et morale* ». Mais cette identification à un être illusoire, mental, permet aussi de ne pas être véritablement. L'idéologie crée une sorte de « simulacre », derrière lequel l'individu peut « *tromper sa propre conscience, masquer au monde et à lui-même sa véritable situation* ».

Il y a une « *fonction initiale de l'idéologie* » qui consiste à donner à l'homme « *l'illusion qu'il est en harmonie avec l'ordre humain et avec l'ordre de l'univers* ». Illusion car l'idéologie présente la réalité d'une façon qui répond à une aspiration de l'homme, sans se soucier de savoir si cette manière de présenter la réalité est fondée en vérité. L'individu qui accepte cette façon de penser y trouve une réponse à une aspiration, et peut même éprouver un sentiment de puissance puisqu'alors la réalité paraît se conformer à sa volonté. Ce sentiment est renforcé par l'effet de masse que l'idéologie peut obtenir dans une certaine mesure et pour une période donnée. Les individus qui partagent la même idéologie se confirment les uns les autres dans leur conviction.

Cependant, le prix de cette acceptation est de « *vivre dans le mensonge* ». Ce mensonge qui « *vit avec lui et en lui* » apporte du confort, « *accomplit* » l'individu dans l'affirmation de ce qu'il souhaite et le partage de cette affirmation avec d'autres. Mais ce mensonge a pour principale conséquence de transformer l'individu en partie du « système ». Le système impose en effet des « *structures probables* » basées sur « *le monolithisme, l'uniformité et la discipline* ». « *Quelle que soit la place qu'il occupe dans la hiérarchie de pouvoir, l'individu ne représente pas pour le système quelque chose "en soi", mais seulement quelqu'un qui se doit de porter et de servir cette gravitation. C'est pourquoi même sa soif de pouvoir ne peut s'imposer durablement que si elle est orientée de façon identique à la "gravitation"* ».

L'idéologie ne vise pas d'abord à assurer la conservation du pouvoir à ceux qui y adhèrent. Elle apporte l'illusion de servir « *quelque chose de supérieur* ». L'individu adopte aveuglément, « *automatiquement* » le système de pensée, tout en pensant sincèrement qu'il poursuit le bien et réalise sa liberté. Il croit exercer un pouvoir sur le monde alors que c'est une certaine vision du monde qui s'impose à lui.

Cet écart entre la croyance et la réalité conduit à une « *dissimulation de mensonge* », qui se révèle d'abord par la manière d'appeler les « choses » : « *le pouvoir de la bureaucratie est appelé pouvoir du peuple* », « *l'humiliation totale de l'individu est présentée comme sa libération définitive* », « *la mise à l'écart de l'information est présentée comme l'accession à l'information* », « *l'interdiction de la pensée indépendante est présentée comme la conception du monde la plus élevée* ».

Très rapidement, ce qui était conviction devient une condition apparemment incontournable de la vie collective. Le mensonge devient la chose commune, voire la cause commune. L'individu doit renoncer à tout ce qui apparaît « en plus », que le système considère comme « *une attaque envers lui* » puisque par l'expression de ce qui n'est pas prévu l'individu « *sort de sa place déterminée à l'avance* ». Cela aboutit à une négation de la vie, qui crée par définition des structures « improbables ».

Un nouveau passage s'accomplit dès lors. L'idéologie qui servait au système pour capter l'individu, acquiert « *la force réelle et devient elle-même réalité* ». Elle n'est plus un instrument du pouvoir. C'est elle-même qui se sert du pouvoir pour se perpétuer. Les hommes au pouvoir s'imposent alors à eux-mêmes des décisions conformes à l'idéologie en abandonnant toute liberté. Ils deviennent les premiers esclaves de ce qui apparaissait comme un instrument de maîtrise du pouvoir.

Léger Moissac

Emmanuel Macron au sommet du Puy de Dôme : un défi pour éviter un débat ?

Pour ses vœux au monde agricole, au retour du Forum économique de Davos, le président de la République a passé les journées des 25 et 26 janvier 2018 en Auvergne. Il s'est arrêté à Chamalières, ville dont Valéry Giscard d'Estaing était maire, et au lac Chauvet où séjournait François Mitterrand. Il a surtout « gravi » le Puy-de-Dôme sous la neige : ou plutôt il a été emmené en haut de cette chaîne dont le classement au patrimoine mondial de l'Unesco est en cours. Une visite sans faute, selon des médias convaincus, au chevet de la ruralité.

Tout cela n'est cependant pas si « parfait ». L'héritage des deux anciens présidents était déjà assumé par le président Nicolas Sarkozy, auquel Emmanuel Macron emprunte beaucoup de sujets et de postures, notamment celle du « ni droite ni gauche ». Mais est-ce un hasard si cette visite en Auvergne intervenait alors que le nouveau président des Républicains, président de la région Rhône-Alpes-Auvergne et ancien maire du Puy, passait son grand oral à l'Emission politique de France 2 ? Derrière la façade « parfaite », une visite qui ne doit rien au hasard et ressemble à un défi.

Ce déplacement fait penser à un acte politique au sens de « campagne politique ». Aucune réflexion de fond, aucun chantier nouveau n'est engagé, alors que les Etats généraux de l'alimentation accouchent de mesures essentiellement commerciales qui ne résolvent pas les problèmes quotidiens des agriculteurs. Emmanuel Macron ne remet en cause ni les charges sur les petites entreprises ni les mesures libérales que la France ne parvient plus à refuser au niveau européen.

Ce déplacement ressemble pour tout dire à une belle mise en scène, qui doit attester à la fois de la bonne prise en compte du monde rural par le président, mais surtout de sa combativité pour « protéger » l'héritage de François Mitterrand face à une opposition qui souhaite pour la première fois en contester.

Pourtant, le positionnement centriste d'Emmanuel Macron justifie que la droite aussi évolue pour défendre des idées délaissées jusqu'ici. Un débat avec Laurent Wauquiez est souhaitable, même à distance, sur l'héritage mitterrandien, sur les sujets

Extraits de l'encyclique *Divini Redemptoris*

RENOUVEAU DE VIE CHRÉTIENNE

Les extraits que nous vous proposons ici visent en particulier à présenter les recommandations de l'Eglise sur la justice sociale.

Remède fondamental

41. Comme aux époques des plus violentes tempêtes dans l'histoire de l'Eglise, aujourd'hui encore le remède fondamental consiste dans **un renouvellement sincère de la vie privée et publique selon les principes de l'Evangile** chez tous ceux qui se glorifient d'appartenir au Christ, afin qu'ils soient vraiment le sel de la terre et préservent la société humaine de la corruption totale.

42. Avec un sentiment de profonde reconnaissance envers le Père des lumières, de qui descend « tout don excellent et toute grâce parfaite » (Jacques, I, 17), Nous voyons partout les signes consolants de ce nouveau spirituel, non seulement dans les âmes particulièrement choisies qui, à notre époque, se sont élevées jusqu'au sommet de la plus sublime sainteté et dans les âmes toujours plus nombreuses qui tendent généralement vers ces hauteurs de lumière, mais encore dans une renaissance de piété sentie et vécue, au sein de toutes les classes sociales, même les plus cultivées, (...).

43. Cependant, il faut avouer que dans ce travail de renouvellement spirituel il reste encore beaucoup à faire. Même dans les pays catholiques, un trop grand nombre de personnes ne sont pour ainsi dire que des catholiques de nom. Tout en observant plus ou moins fidèlement les pratiques les plus essentielles de la religion qu'ils se vantent de professer, un trop grand nombre n'ont pas le souci de perfectionner leurs connaissances religieuses, d'acquiescer des convictions plus intimes et plus profondes; ils s'appliquent encore moins à vivre de telle sorte qu'à l'apparence extérieure corresponde vraiment la beauté intérieure d'une conscience droite et pure, comprenant et accomplissant tous ses devoirs sous le regard de Dieu.

Cette religion de façade, vaine et trompeuse apparence, déplaît souverainement au Divin Sauveur, car Il veut que tous adorent le Père « en esprit et en vérité » (Jean, IV, 23). Celui qui ne vit pas véritablement et sincèrement la foi qu'il professe ne saurait résister longtemps au vent de persécution et à la tempête violente qui souffle aujourd'hui ; il sera misérablement emporté par le nouveau déluge qui menace le monde, et, tout en se perdant lui-même, il fera du nom chrétien un objet de dérision.

Détachement des biens de la terre.

44. Ici, Vénérables Frères, **Nous voulons rappeler avec une particulière insistance deux préceptes de Notre-Seigneur, qui s'appliquent tout spécialement aux conditions présentes du genre humain: le détachement des biens de la terre et la loi de charité.** « Bienheureux les pauvres en esprit », telles furent les premières paroles tombées des lèvres du Divin Maître, dans le sermon sur la montagne (Matthieu, V, 3). Cette leçon est plus nécessaire que jamais, à notre époque de matérialisme avide des biens et des jouissances terrestres.

Tous les chrétiens, riches ou pauvres, doivent tenir toujours leurs regards fixés vers le ciel, et ne jamais oublier que « nous n'avons pas ici-bas de cité permanente, mais nous cherchons celle qui est à venir » (Lettre aux Hébreux, XIII, 14). Les riches ne doivent pas

meilleur de leur effort à la conquête de ces biens ; mais qu'ils se considèrent comme de simples administrateurs tenus de rendre des comptes au Maître suprême, qu'ils se servent de leurs richesses comme de moyens précieux que Dieu leur accorde pour faire du bien : qu'ils ne manquent pas de distribuer leur superflu aux pauvres, selon le précepte évangélique (Luc XI, 41). Sinon, ils verront se réaliser pour eux-mêmes et leurs richesses le jugement sévère de l'Apôtre saint Jacques: « A vous maintenant, riches ! Pleurez, éclatez en sanglots à la vue des misères qui vont fondre sur vous. Vos richesses sont pourries et vos vêtements sont mangés de vers. Votre or et votre argent se sont rouillés et leur rouille rendra témoignage contre vous, et comme un feu dévorera vos chairs. Vous avez amassé des trésors de colère dans les derniers jours. » (Jacques, V, 1-3)

45. Quant aux pauvres, tout en cherchant selon les lois de charité et de justice à se pourvoir du nécessaire et même à améliorer leur sort, ils doivent toujours rester, eux aussi, « des pauvres en esprit », plaçant dans leur estime les biens spirituels au-dessus des biens et des jouissances terrestres, qu'ils se souviennent qu'**on ne réussira jamais à faire disparaître de ce monde les misères, les douleurs et les tribulations, qu'à cette loi personne n'échappe.** Il faut donc à tous la patience, cette patience chrétienne qui reconforte le cœur par les promesses divines d'un bonheur éternel. « Prenez donc patience, mes frères - dirons-Nous encore avec saint Jacques, - jusqu'à l'avènement du Seigneur. Voyez, le laboureur, dans l'espérance du précieux fruit de la terre, attend patiemment jusqu'à ce qu'il reçoive la pluie de l'automne et celle du printemps. Vous aussi, soyez patients, et affermissez vos cœurs, car l'avènement du Seigneur est proche » (Jacques, V, 7-8).

C'est ainsi que s'accomplira la consolante promesse de Notre-Seigneur: « Bienheureux les pauvres ! » Ce n'est pas une vaine consolation ni une promesse trompeuse comme celles des communistes, mais ce sont des paroles de vie et de vérité profonde, qui se réalisent pleinement ici-bas et ensuite dans l'éternité. Dans ces paroles et dans l'espérance du royaume céleste qui déjà leur appartient, « car le royaume de Dieu est à vous » (Luc, VI, 20), a proclamé Notre-Seigneur, combien de pauvres trouvent un bonheur que des riches cherchent en vain dans leur fortune, toujours inquiets et tourmentés par le désir insatiable de posséder davantage.

La charité chrétienne.

46. Mais il y a un remède encore plus efficace, qui doit atteindre plus directement le mal actuel, c'est le précepte de la charité. Nous voulons parler de cette charité chrétienne « patiente et bonne » (I Cor., XIII, 4) qui sait éviter les airs de protection humiliante et toute ostentation ; charité qui, depuis les débuts du Christianisme, a gagné au Christ les plus pauvres d'entre les pauvres, les esclaves.

Nous remercions tous ceux qui se sont dévoués et se consacrent encore aux œuvres de miséricorde corporelle et spirituelle, depuis les Conférences de Saint-Vincent de Paul jusqu'aux grandes organisations de service social récemment établies. A mesure que les ouvriers et les pauvres ressentiront les bienfaits de cet esprit d'amour, animé par la vertu du Christ, ils se dépouilleront de ce préjugé que le Christianisme a perdu de son efficacité et que l'Eglise est du côté de ceux qui exploitent le travail.

47. Mais quand Nous voyons cette foule d'indigents accablés par la misère et pour des causes dont ils ne sont pas responsables, et à côté d'eux, tant de riches qui se divertissent sans penser aux autres, qui gaspillent des sommes considérables pour des choses futiles, Nous ne pouvons Nous empêcher de constater avec douleur que

mettre leur bonheur dans les biens de la terre ni consacrer le

Aussi, Vénérables Frères, Nous désirons que, par la parole et la plume, on s'attache à faire mieux connaître ce précepte divin, signe précieux et marque distincte des vrais disciples du Christ. **En nous apprenant à voir Jésus lui-même dans ceux qui souffrent, la charité nous fait un devoir d'aimer nos frères comme le Divin Sauveur nous a aimés, jusqu'au renoncement, et, s'il le faut, jusqu'au sacrifice de la vie.** Que l'on médite souvent les paroles consolantes mais terribles que le Juge Suprême prononcera dans la sentence du Jugement dernier: « Venez, les bénis de mon Père : - car j'ai eu faim, et vous m'avez donné à manger ; j'ai eu soif, et vous m'avez donné à boire. - En vérité, je vous le dis, toutes les fois que vous l'avez fait au plus petit de mes frères, c'est à moi que vous l'avez fait » (Matthieu, XXV, 34-40).

Et d'autre part : - « Retirez-vous de moi, maudits, allez au feu éternel : - car j'ai eu faim, et vous ne m'avez pas donné à manger ; j'ai eu soif, et vous ne m'avez pas donné à boire. - En vérité, je vous le dis, chaque fois que vous ne l'avez pas fait à l'un de ces petits, c'est à moi que vous ne l'avez pas fait » (Matthieu, XXV, 41-45).

48. Ainsi donc, **pour mériter la vie éternelle, pour être en mesure de secourir efficacement les pauvres, il faut revenir à une vie plus modeste, renoncer aux plaisirs, souvent coupables, que le monde actuel offre si abondamment, en un mot, s'oublier soi-même par amour du prochain.** Le « commandement nouveau » (comme l'appelle Notre-Seigneur, Jean, XIII, 34), la charité chrétienne contient une puissance divine de régénération ; si on l'observe fidèlement, elle fera naître dans les âmes une paix intérieure que le monde ne connaît pas : elle apportera un remède efficace aux maux qui tourmentent l'humanité.

Devoir de stricte justice.

49. Mais pour être authentiquement vraie, la charité doit toujours tenir compte de la justice. L'Apôtre nous enseigne que « celui qui aime son prochain a accompli la loi » ; et il en donne la raison: « ces commandements : Tu ne commettras point d'adultère ; tu ne tueras point ; tu ne déroberas point, et ceux qu'on pourrait citer encore, se résument dans cette parole: Tu aimeras ton prochain comme toi-même » (Romains, XIII, 8-9). Puisque selon l'Apôtre, tous les devoirs se ramènent au seul précepte de la charité, cette vertu commande aussi les obligations de stricte justice, comme le devoir de ne pas tuer et de ne pas commettre de vol. Une prétendue charité qui prive l'ouvrier du salaire auquel il a un droit strict n'a rien de la vraie charité, ce n'est qu'un titre faux, un simulacre de charité. L'ouvrier ne doit pas recevoir à titre d'aumône ce qui lui revient en justice ; il n'est pas permis de se dérober aux graves obligations imposées par la justice en accordant quelques dons à titre de miséricorde. La charité et la justice imposent des devoirs, souvent par rapport au même objet, mais sous un aspect différent : lorsqu'il s'agit des obligations d'autrui envers eux, les ouvriers ont le droit de se montrer particulièrement sensibles par conscience de leur propre dignité.

50. Aussi **Nous Nous adressons tout particulièrement à vous, patrons et industriels chrétiens, dont la tâche est souvent si difficile parce que vous portez le lourd héritage des fautes d'un régime économique injuste, qui a exercé ses ravages durant plusieurs générations;** songez à vos responsabilités. Il est malheureusement trop vrai que les pratiques admises en certains milieux catholiques ont contribué à ébranler la confiance des travailleurs dans la religion de Jésus-Christ. On ne voulait pas comprendre que la charité chrétienne exige la reconnaissance de

non seulement la justice n'est pas suffisamment observée, mais que le commandement de la charité reste encore incompris et n'est pas vécu dans la pratique quotidienne.

leurs églises ? Que dire de ces industriels catholiques qui n'ont cessé jusqu'à présent de se montrer hostiles à un mouvement ouvrier que Nous avons Nous-même recommandé ? N'est-il pas déplorable qu'on ait parfois abusé du droit de propriété, reconnu par l'Eglise, pour frustrer l'ouvrier du juste salaire et des droits sociaux qui lui reviennent ?

Justice sociale.

51. En effet, outre la justice commutative, il y a aussi la justice sociale, qui impose des devoirs auxquels patrons et ouvriers n'ont pas le droit de se soustraire. C'est précisément la fonction de la justice sociale d'imposer aux membres de la communauté tout ce qui est nécessaire au bien commun. Mais de même que dans l'organisme vivant on pourvoit aux besoins du corps entier en donnant à chacune des parties et à chacun des membres ce qu'il leur faut pour remplir leurs fonctions, ainsi dans l'organisme social, pour assurer le bien commun de toute la collectivité, il faut accorder à chacune des parties et à chacun des membres, c'est-à-dire à des hommes qui ont la dignité de personnes, ce qui leur est nécessaire pour l'accomplissement de leurs fonctions sociales. **La réalisation de la justice sociale produira une activité intense de toute la vie économique, dans la paix et dans l'ordre, manifestant ainsi la santé du corps social, tout comme la santé du corps humain se reconnaît à l'harmonieuse et bienfaisante synergie des activités organiques.**

52. Mais la justice sociale demande que les ouvriers puissent assurer leur propre subsistance et celle de leur famille par un salaire proportionné ; qu'on les mette en mesure d'acquérir un modeste avoir, afin de prévenir ainsi un paupérisme général qui est une véritable calamité ; qu'on leur vienne en aide par un système d'assurances publiques ou privées qui les protègent au temps de la vieillesse, de la maladie ou du chômage. En résumé, Nous réitérons la déclaration que Nous avons faite dans l'Encyclique *Quadragesimo anno* : « L'organisme économique et social sera sainement constitué et atteindra sa fin, alors seulement qu'il procurera à tous et à chacun de ses membres tous les biens que les ressources de la nature et de l'industrie, ainsi que l'organisation vraiment sociale de la vie économique, ont le moyen de leur procurer. Ces biens doivent être assez abondants pour satisfaire aux besoins d'une honnête subsistance et pour élever les hommes à ce degré d'aisance et de culture qui, pourvu qu'on en use sagement, ne met pas obstacle à la vertu, mais en facilite au contraire singulièrement l'exercice ».

53. Comme il arrive de plus en plus dans le salariat, la justice ne peut être observée par chacun que si tous s'accordent à la pratiquer ensemble moyennant des institutions qui relient les uns aux autres les employeurs afin d'éviter une concurrence incompatible avec la justice due aux travailleurs ; alors, le devoir des entrepreneurs et des patrons est de promouvoir, de soutenir ces institutions nécessaires qui deviennent le moyen normal par lequel la justice peut être satisfaite. Mais que les travailleurs se souviennent aussi de leurs devoirs de charité et de justice, c'est en respectant ces obligations qu'ils pourront mieux sauvegarder leurs propres intérêts.

54. Et si l'on considère l'ensemble de la vie économique, - Nous l'avons dit déjà dans Notre Encyclique *Quadragesimo anno*, - **ce n'est que par un corps d'institutions professionnelles et interprofessionnelles, fondées sur des bases solidement Chrétiennes, reliées entre elles et formant sous des formes diverses, adaptées aux régions et aux circonstances, ce qu'on appelait la Corporation, ce n'est que par ces institutions que**

certaines droits qui appartiennent à l'ouvrier et que l'Eglise lui a explicitement reconnus. Que faut-il penser des manœuvres de quelques patrons catholiques qui, en certains endroits, ont réussi à empêcher la lecture de Notre Encyclique *Quadragesimo anno* dans

l'on pourra faire régner dans les relations économiques et sociales l'entraide mutuelle de la justice et de la charité.

Pie XII, 19 mars 1937

La liberté scolaire : oui mais pas par culte du libéralisme

Critique de l'ouvrage de Jean-Baptiste Noé « Rebâtir l'école », éditions du Grenadier, janvier 2017. Préface de Chantal Delsol, de l'Institut.

Auteur aux PUF d'une Géopolitique du Vatican et de Le Défi migratoire, Jean-Baptiste Noé a eu le courage de publier début 2017 un plaidoyer très argumenté en faveur de la liberté scolaire. Le candidat à la Présidence de la République François Fillon avait inscrit dans son programme l'organisation d'un débat pour passer en revue l'ensemble des restrictions au choix de leur école par les parents, au choix de leurs méthodes par les enseignants, au choix de leur équipe par les directeurs d'établissement. Il devait s'agir d'un débat au long cours, structurant comme devait l'être celui sur la suppression du monopole de la sécurité sociale sur l'assurance maladie de base. L'absence de « bruit médiatique » autour de cet ouvrage remarquable témoigne des dégâts causés par la campagne de dénigrement menée contre le candidat qui portait ce sujet absolument essentiel pour notre pays.

L'ouvrage commence de façon un peu aride en rappelant que la dépense par enfant scolarité est en France s'élève à 6 000€ par an pour un élève du primaire et à 11 000€ pour un lycéen. Les dépenses d'éducation (publiques, privées, de mécénat, etc.) représentent en France 6,3 % du PIB : c'est le niveau moyen de l'Union européenne et de l'OCDE. C'est plus que l'Allemagne, moins que le Royaume-Uni et les Etats-Unis.

La particularité du système éducatif français est qu'il est fortement dominé par l'enseignement public, dans lequel les recteurs ont le devoir de maintenir 80 % des enfants scolarisés. L'auteur signale que cela engendre des coûts administratifs importants avec en France 220 000 agents administratifs contre 100 000 au Royaume-Uni et 87 000 en Allemagne en 2014. Il cite des estimations selon lesquelles le coût pour un enfant scolarisé est 30 % plus élevé dans le public que dans le privé en France. Ce chiffre mériterait d'être précisé et réévalué mais il n'est sans doute pas loin de la réalité.

Pour l'auteur, ce « système » est condamné : le rapport des tests de lecture des enfants de 17 ans convoqués à la Journée défense et citoyenneté de 2012 concluait que 30 % de ces jeunes ne maîtrisaient pas correctement la lecture (parmi eux, 10 % parvenaient tout de même à comprendre un texte dans sa globalité malgré leurs lacunes). Il souligne également la crise majeure que révèlent les difficultés de recrutement des enseignants, avec en 2012 30 % des postes offerts aux concours pour l'enseignement des mathématiques non pourvus, 20 % en allemand, 16 % en anglais, 7 % en français.

Jean-Baptiste Noé propose une refonte du collège avec une orientation systématique à la fin de la 5^e, la concentration des cours le matin sur 5 jours, et au lycée une plus grande place aux options, un baccalauréat limité à 4/5 épreuves, comme le propose la réforme en cours à l'hiver 2018. Il estime surtout qu'il est nécessaire de créer le « chèque scolaire » donné à chaque parent pour inscrire et financer la scolarité de leur enfant dans l'établissement de leur choix.

Il nous semble que cette proposition va trop vite et trop loin : il serait déjà possible de prévoir une véritable autonomie des établissements scolaires, et la possibilité pour les parents de choisir leur établissement, accompagnée de la possibilité pour les directeurs d'établissement d'ouvrir des classes dès qu'ils ont un nombre d'enfants inscrits suffisant. Bien que promue par l'OCDE, cette réforme n'a rien de libéral au sens idéologique du terme. C'est à l'Etat de définir le cadre de l'enseignement, et donc de donner les diplômes. Jean-Baptiste Noé souligne justement que l'école n'a pas vocation à préparer à l'entreprise : elle vise à aider les enfants à découvrir leur vocation.

Il nous paraît très important de ne pas faire d'idéologie à ce sujet : la situation de notre système éducatif, comparée à d'autres, montre que la décentralisation est nécessaire. C'est une vérité d'expérience, qu'il faut respecter pour rétablir la situation des élèves et des enseignants. Les moyens pratiques pour y arriver doivent être concertés et travaillés sur la base du droit existant, en apportant des solutions aux enjeux de développement du privé sous contrat et hors contrat et aux difficultés de gestion du public. Il ne faut surtout pas plaquer une technique « libérale » appliquée tant aux Etats-Unis qu'en Suède : de toute évidence, dans l'éducation comme dans d'autres domaines, la France est très éloignée de ces pays ! Il faut en revanche bel et bien poser la question du statut de fonctionnaire pour les enseignants.

Adresse de la lettre : Institut éthique et politique Montalembert - Chez Ludovic TROLLÉ - 54 rue Perronet - 92200 Neuilly-sur-Seine. L'abonnement est réservé aux adhérents. Il est possible de souscrire par simple inscription à l'adresse ci-dessus en envoyant un chèque de 40 € et les informations ci-dessous.

ADHESION à l'INSTITUT ETHIQUE ET POLITIQUE MONTALEMBERT

NOM..... PRENOM :

ADRESSE POSTALE :

ADRESSE MAIL : (obligatoire pour version numérique) :

.....@.....

TELEPHONE :DATE :

SIGNATURE